

STAR
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.076.930 DINARS
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS
R.C TUNIS B 173391996
MAT FISCAL 2388/V PM 000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 13 JUIN 2009 A 10 H

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Samedi 13 Juin 2009 à 10 heures à l'Hotel Africa Tunis pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 juin 2009**

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers de l'exercice 2008 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 comme suit :

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultat 2008 | 32 560 586 678 |
| Report à nouveau 2007 | 5 005 389 969 |
| Total | 37 565 976 647 |
| Réserve légale | 1 066 914 046 |
| 1er Reliquat | 36 499 062 601 |
| Réserves Fonds Social | 200 000 000 |
| 2ème Reliquat | 36 299 062 601 |
| Dividendes | <u>31 288 271 235</u> |
| Dividendes actions anciennes | 28 950 000 000 |
| Dividendes actions nouvelles * | 2 338 271 235 |
| Report à nouveau 2008 | 5 010 791 366 |

* Les actions nouvelles portent jouissance à compter du 14 Octobre 2008 conformément à la décision de l'AGE du 20/09/2008

En conséquence, il sera servi un dividende de 19.300 dinars par action pour les anciennes actions et de 2.895 dinars par action pour les nouvelles actions. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2008 à 3.600 dinars par administrateur par an.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à.....